



Divorce et indemnités d'occupation

Par **marielou01**, le **12/05/2014** à **11:12**

Je vous expose ma situation.

J'ai divorcé en novembre 2011 .En 2011 a eu lieu un jugement où moi, mon ex mari et ma mère (caution solidaire) ont été condamnés à payer des loyers impayés car mon ex mari ne payait plus son loyer depuis longtemps (j'avais quitté le logement conjugal en décembre 2009).Il était fait mention d'indemnité d'occupation à payer jusqu'à l'avis d'expulsion.

En avril 2013, un 2ème jugement a eu lieu avec 18500 euros de loyers impayés et charges à payer..mais il n'est plu s fait mention d'indemnités d'occupation à payer.

Ce que je paye depuis un an.

En août 2013 un avis d'expulsion a eu lieu (le logement n'était plus habité cependant)

Mais aucun document ne m'est parvenu pour savoir à combien s'élevait le montant total des indemnités d'occupation et si j'avais toujours à les payer.

Il y a 15 jours j'ai appelé la clerc d'huissier pour savoir à combien s'élevait ce qu'il me restait à payer et elle m'a additionné les loyers impayés ainsi que les indemnité d'occupation

Est-ce normal que je ne dispose pas (hormi le 1er jugement mais datant de 2011), d'un document officiel me demandant d e payer la somme totale de.. d'indemnités d'occupation ?

Suis-je tenue de payer la somme que la clerc d'huissier me réclame ?